



**Demande d'adhésion au service**

**BAMIS DIRECT**

Nous soussignés , Demandons à la BAMIS de nous fournir l'accès au Web Banking (BAMIS DIRECT) et déclarons accepter sans réserve les conditions générales de son utilisation telles que définies par la BAMIS.

Nom de l'abonné :	
Adresse de l'abonné :	
Email de l'abonné	
Tel de l'abonné	
Chargé Client :	
Agence BAMIS :	
Code client :	
N°Comptes comptes de l'abonné :	
Niveau d'abonné :	Consultation Saisie, Validation, confirmation
Profil abonné :	
Tarif	
Date :	

<b>Signature du demandeur</b>	<b>Signature du Chargé Client</b>

## Types de Profils

Transactions	Profil Standard	Profil Particuliers	Profils Entreprise
Compte :			
- Liste de comptes (soldes)	x	x	x
- Edition des écritures	x	x	x
- Swift MT940			
- Gestion de bénéficiaires pour les virements		x	x
- Virement simple de compte à compte		x	x
- Virement de Masse (transfert de fichier)			
✓ Transfert et suivi de virement multiples			
✓ Suivi et validation de fichier de virement multiples			
Chèques :			
- Demande de chéquiers		x	x
- Demande de chèque de banque			
- Demande d'opposition		x	x
- Edition de bordereaux de remise de chèques			x
Consultation	x	x	
- Dépôt à terme	x	x	x
- Prêt	x		x
- Effets de commerce à encaisser	x	x	x
Services			
- Cours de devise	x	x	x
- Alertes	x	x	x
- Messages pour l'administrateur web	x	x	x
- Message pour gestionnaire	x		x
Personnalisation			
- Comptes (l'ordre d'affiche, libellé)		x	x
- Mot de passe	x	x	x



## Conditions générales d'accès au Web Banking de la BAMIS : « BAMIS DIRECT »

Les conditions ci-dessous régissent les relations entre La BAMIS (BANQUE AL WAVA MAURITANIENNE ISLAMIQUE ) et le client abonné au service Web Banking de la BAMIS « BAMIS DIRECT » .

### ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de consultation et d'utilisation des données et services bancaires offerts par « BAMIS DIRECT » , par le Client utilisant pour ce faire un service de communication télématique..

### ARTICLE 2 - Utilisation des services

#### Accès aux Services

L'utilisation de « BAMIS DIRECT » requiert que le Client dispose d'un micro-ordinateur, d'un accès à Internet et d'un logiciel de navigation. Le choix d'un fournisseur d'accès à Internet est à la charge du Client. La BAMIS n'étant pas le fournisseur du micro-ordinateur, sa responsabilité ne pourra être engagée à ce titre. Seul est responsable le fournisseur du matériel. Par ailleurs, le Client reste responsable de son équipement télématique.

Le Client doit disposer d'un navigateur supportant le système de cryptage au moins de 128 bits. L'adresse WEB des Services est communiquée au Client au moment de son adhésion. Toute connexion au service est subordonnée au respect des présentes conditions.

#### Les Services

Les Services aux quels le client peut souscrire, sous réserve d'acceptation de sa demande par la BAMIS, sont :

- Compte :
  - Liste de comptes (soldes)
  - Edition des écritures
  - Swift MT940
  - Gestion de bénéficiaires pour les virements
  - Virement simple de compte à compte
  - Virement de Masse (transfert de fichier)
    - ✓ Transfert et suivi de virement multiples
    - ✓ Suivi et validation de fichier de virement multiples
  - Initiation de virement international
- Chèques :
  - Demande de chéquiers
  - Demande de chèque de banque
  - Demande d'opposition
  - Edition de boréaux de remise de chèques
- Consultation
  - Dépôt à terme
  - Prêt
  - Effets de commerce à encaisser
- Services
  - Cours de devise
  - Alertes
  - Messages pour l'administrateur web
  - Message pour gestionnaire

- Personnalisation
  - Comptes (l'ordre d'affiche, libellé)
  - Mot de passe

### **Article 3 - Horaires d'accès aux services "BAMISDIRECT"**

L'accès aux services interactifs de la Banque est disponibles 24H/24, 7j/7.

Il peut cependant faire l'objet d'interruption momentanée pour des raisons de maintenance et d'exploitation du serveur. Il est entendu que cette situation, y compris les cas de force majeure repris à l'article 12, n'ouvre pas droit à indemnité.

En cas d'interruption du service pour quelque cause que ce soit, le client a toujours la possibilité de s'adresser à son agence pendant les heures d'ouverture pour effectuer ses opérations.

Les ordres reçus du client avant 12 heures, les jours ouvrés, seront traités dans la journée.

### **Article 4 - Modalités d'identification**

Le Client reçoit par courrier les codes personnels (identifiant et mot de passe provisoire) lui permettant d'accéder aux services.

Pour permettre le premier accès à l'un des Services de Banque à Distance, la BAMIS attribue au Client un mot de passe provisoire que le Client est tenu de modifier selon la procédure qui lui sera indiquée lors de la première connexion. Dès modification du mot de passe provisoire par le mot de passe choisi par le Client, les Services deviennent opérationnels. Le Client peut ensuite, à son initiative et à tout moment, modifier son mot de passe, ce qui est conseillé de faire fréquemment.

Le Client doit assurer la garde, la conservation et la confidentialité de ses codes personnels. Il en a la responsabilité exclusive. Il s'engage à ne pas les divulguer. L'utilisation concomitante de l'identifiant et du mot de passe constituera la preuve de l'identité du Client et de son consentement au traitement d'une opération. Aucune opération ne peut être effectuée sans ce moyen d'identification et d'authentification. En conséquence, toute opération effectuée sera considérée comme émanant du Client.

Après trois tentatives infructueuses de composition du mot de passe, la demande d'accès aux Services est momentanément interrompue par mesure de sécurité.

Lors de la prise de contact avec un télé-opérateur, ce dernier pourra demander au Client des informations aléatoires d'identifications personnelles préalablement communiquées.

### **Article 5 - Opposition à l'accès**

En cas de perte ou de vol des codes personnels, le Client doit immédiatement le signaler par tous moyens à son Agence. Dans tous les cas, une confirmation par simple lettre de la perte ou du vol doit être adressée par le Client à son Agence. Cette déclaration a pour effet de suspendre momentanément l'accès aux Services jusqu'à la réception du nouveau mot de passe provisoire et l'activation du Service. De plus, la BAMIS se dégage de toute responsabilité des conséquences d'une opposition formulée par téléphone ou par écrit, n'émanant pas du Client.

### **ARTICLE 6 - Modification, Suppression, Renonciation aux services**

La BAMIS conserve la faculté de modifier les procédures d'interrogation ou encore l'horaire de disponibilité des services.

La BAMIS peut, sans justificatif, supprimer l'accès du Client au service pour les raisons suivantes :

- irrégularité ou abus constatés lors de l'utilisation,
- non respect des dispositions contractuelles,
- enregistrement d'impayés,
- liquidation ou faillite du Client.

### **ARTICLE 7 - Qualité des informations et conservation des ordres passés via BAMIS DIRECT**

La BAMIS est tenue de conserver en ligne pendant 60 jours toutes les données échangées via "BAMIS DIRECT". Les informations communiquées et les opérations bancaires effectuées dans le cadre des services du présent contrat s'entendent sauf erreur ou omission et sous réserve du dénouement des opérations en cours. Seuls les relevés de comptes sur papier établis par La BAMIS font foi.

#### **ARTICLE 8 - Propriété intellectuelle et commerciale des données de la Banque**

La BAMIS est propriétaire des données enregistrées sur son matériel, Le Client s'interdit toute atteinte à ce droit de propriété.

#### **ARTICLE 9- Conditions financières**

Le service donne lieu au paiement d'un abonnement annuel. Celui-ci, facturé par la BAMIS, est prélevé dès la signature de cette convention sur le compte choisi par le Client, conformément aux tarifs de la BAMIS, communiqués au client.

Toute année commencée est due. La tarification ainsi que ses modalités sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Les frais d'accès et d'utilisation du réseau de télécommunication sont à la charge du Client, selon les modalités d'accès des opérateurs de télécommunications. La BAMIS demeure étrangère à tout litige pouvant intervenir entre le Client et ceux-ci. En outre, les opérations restent soumises aux conditions financières qui leur sont propres, conformément aux dispositions mentionnées dans les documents tarifaires de la BAMIS.

#### **ARTICLE 11 – Responsabilité**

La BAMIS s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement des Services. Elle ne saurait être tenue responsable en cas de non-respect des procédures d'utilisation des Services par le Client ; en cas de divulgation des codes personnels à une tierce personne ; en cas d'information inexacte ; en cas de défaillance dans le fonctionnement des matériels ou des réseaux de télécommunications ou toute erreur imputable aux gestionnaires de ces réseaux ; en cas de dommages directs ou indirects tels que perte financière, perte de données, virus ou bogues ; en cas d'indisponibilité des Services pour des raisons résultant de la force majeure, du cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation et au respect des instructions liées à la sécurité des Services. Le Client fait son affaire personnelle des relations contractuelles avec son fournisseur d'accès ou son opérateur.

Les enregistrements des instructions du Client, conservés par la BAMIS ou ses représentants, constituent pour la BAMIS et le Client la preuve des dites instructions

#### **ARTICLE 12 - Force majeure**

Sont considérés comme des cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence, la grève totale ou partielle du personnel de la BAMIS, l'incendie et les dégâts des eaux, le blocage des télécommunications, la guerre civile, etc...

Un arrêt des services dû à un cas de force majeure suspend les obligations du contrat pour un délai maximum de trois mois. Au-delà de ce délai, le présent contrat est résilié de plein droit, sans indemnité.

#### **ARTICLE 13 -Durée - Résiliation - Modification des services**

Le contrat de services est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de deux mois .

La clôture du compte sur lequel le montant de l'abonnement est prélevé, sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties, entraîne, sans formalité ni délai, la résiliation de la convention.

La BAMIS peut par ailleurs, fermer immédiatement et sans préavis, l'accès du Client aux fonctionnalités en cas de fonctionnement irrégulier du compte.

Le Client peut demander d'apporter des modifications à son contrat concernant les comptes accessibles. A cet effet, il transmettra ses demandes écrites avec accusé de réception de modifications auprès de son agence. Celles-ci seront effectives dès leur enregistrement. Les services peuvent être complétés et leurs conditions d'utilisation évoluer en



fonction notamment des progrès technologiques ou pour améliorer leur qualité ou leur sécurité. Le Client sera informé de ces évolutions à l'avance, et celles-ci seront considérées comme acceptées, à défaut de résiliation du contrat dans ce délai.

**ARTICLE 14- Nullité du Contrat**

Si une ou plusieurs stipulations du contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction, les autres stipulations de la convention garderont toute leur force et leur portée. Les parties conviennent alors de remplacer la clause déclarée non valide par une clause qui se rapprochera le plus quant à l'esprit de la clause initialement arrêtée.

**ARTICLE 15 -Attribution de compétence**

Ce contrat est régi par la loi mauritanienne.  
En cas de litige, compétence est attribuée expressément aux tribunaux compétents de la ville de Nouakchott - Mauritanie.

**ARTICLE 16-Domiciliation**

Les parties font élection de domicile : pour La BAMIS à son siège social, pour le Client, à son domicile légal

<b>Signature du Client</b> <b>précédée de la mention lu et approuvé</b>	<b>Signature de la Banque</b>

Fait à \_\_\_\_\_ le, \_\_\_\_\_.